

VILLE DE BRUXELLES - CPAS - Communiqué de presse

**Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge du Logement,
de l'Egalité des chances et de l'Informatique**

Pascale Peraïta, Présidente du CPAS de la Ville de Bruxelles

**Les locataires de la Régie foncière et du CPAS de Bruxelles ne verront pas leur
loyer indexé les douze prochains mois !**

Bruxelles, mercredi 29 mai 2015

-

Alors que le gouvernement fédéral des droites a souhaité coûte que coûte abroger l'indexation automatique des salaires, **Mohamed Ouriaghli** (Echevin du Logement et de l'Egalité des chances) et **Pascale Peraïta** (Présidente du CPAS) ont décidé de commun accord de ne pas indexer les loyers des locataires des logements de la Régie foncière et du CPAS de la Ville de Bruxelles les douze prochains mois, c'est-à-dire de mai 2015 à avril 2016 pour la Régie foncière, et de juin 2015 à avril 2016 en ce qui concerne le CPAS. Ils apportent de la sorte une réponse concrète à la mesure antisociale adoptée par le gouvernement Michel, une mesure qui aura pour effet de pénaliser les couches sociales les plus fragiles au profit du patronat.

Mohamed Ouriaghli (PS) et Pascale Peraïta (PS), d'une même voix, clament leur indignation : *« il nous apparaît évident que ce n'est pas aux citoyens de payer l'addition et de fournir les efforts pour rendre les entreprises « plus performantes », ce qui revient à dire plus profitables pour un petit nombre (patrons, administrateurs, actionnaires). A l'approche du 1^{er} mai, journée internationale des travailleurs, la non indexation des salaires ne peut être vécue que comme un recul social scandaleux visant à restreindre les aspirations et les capacités émancipatrices des employés et des ouvriers ! »*

Bien que l'inflation n'ait jamais été aussi faible, le manque à gagner pour les opérateurs immobiliers que sont la Régie foncière et le CPAS sera significatif. Mais les finances

saines des deux organismes permettront de le supporter. En ce qui concerne la Régie, en cas d'inflation de 0,5% le manque à gagner s'élèvera à 199.747,33€, et en cas d'inflation d'1,5% il sera de 599.241,99%. Ceci pour un parc locatif de plus ou moins 3.200 unités.

Mohamed Ouriaghli et Pascale Peraïta enjoignent la Ministre régionale du Logement, Céline Frémault, de saisir l'opportunité que représente la régionalisation du bail, dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, pour généraliser le gel de l'indexation des loyers à toute la Région. La mesure serait bénéfique pour la majorité des Bruxellois qui sont pour 60% locataires. La moitié d'entre eux consacre près de 60% de son budget au paiement du seul loyer, dans une Région qui, entre 2012 et 2013, a vu ses loyers augmenter de quelque 6%.

Cabinet de l'Échevin

Alexandre Van der Linden

02/279.41.35 - 0485/190.692

Samuel Deroover

02/279.41.32- 0478/243.795